

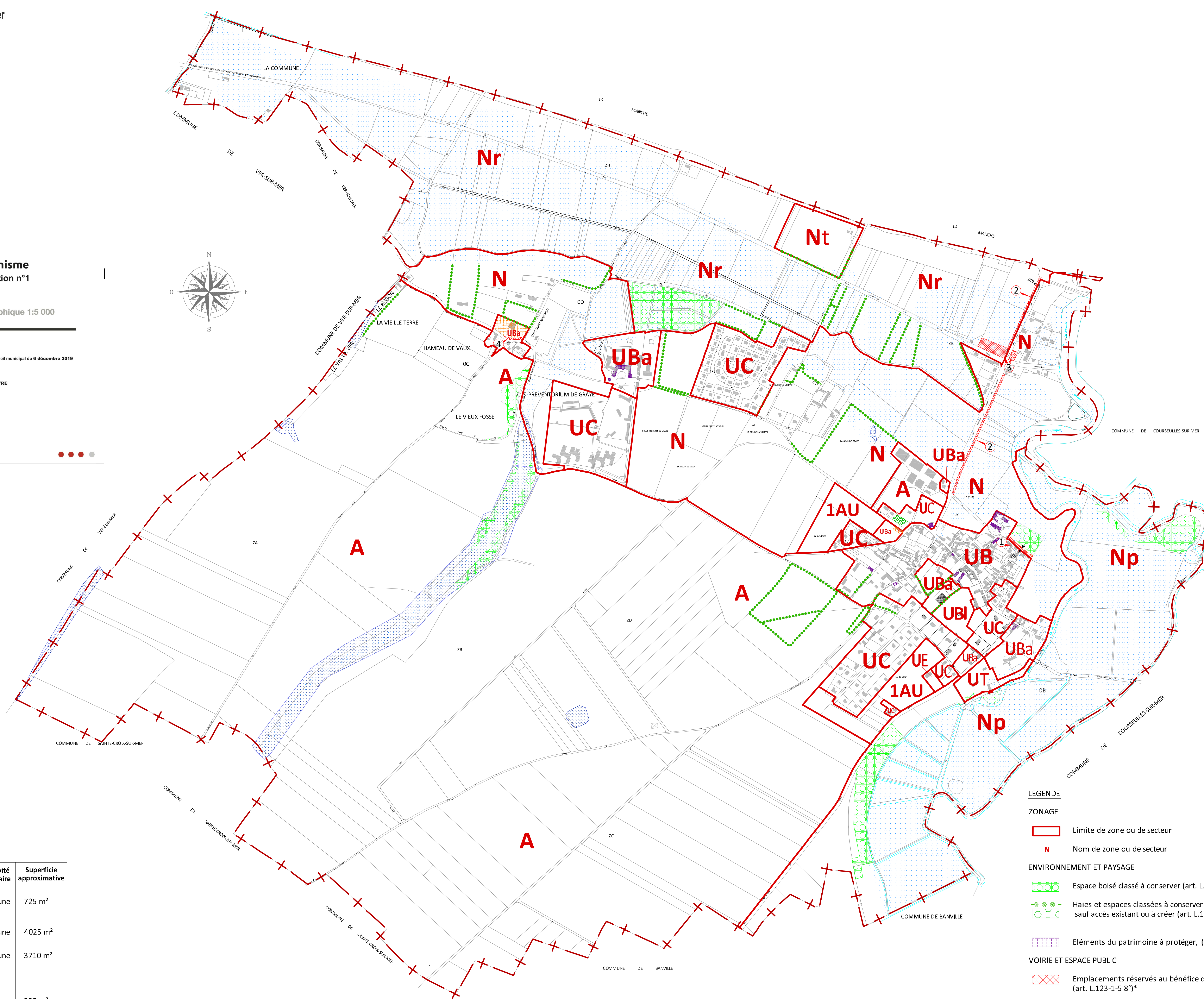
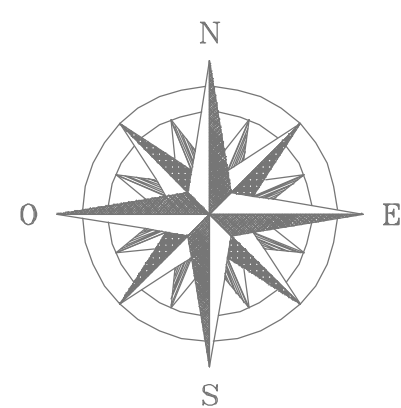
Plan Local d'Urbanisme
Procédure de modification n°1

3. Règlement
3.2. Règlement graphique 1:5 000

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 6 décembre 2019

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre LACHEVRE



1 EMBLEMES RESERVES

N° de la réserve	Destination	Collectivité bénéficiaire	Superficie approximative
E.R. n°1	Élargissement de voirie et création de places de stationnement	Commune	725 m ²
E.R. n°2	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	4025 m ²
E.R. n°3	Aménagement du croisement RD 514 et RD112c : création d'un espace paysager en entrée du hameau de la Platine et réalisation de places de stationnement	Commune	3710 m ²
E.R. n°4	Aménagement de voirie, visibilité	Commune	325 m ²

LEGENDE

ZONAGE

- Limite de zone ou de secteur
- N** Nom de zone ou de secteur

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

- Espace boisé classé à conserver (art. L.130-1)*
- Haies et espaces classés à conserver ou à créer, sauf accès existant ou à créer (art. L.123-1-5 7°)*

- Eléments du patrimoine à protéger, (art. L.123-1-5 7°)*

VOIRIE ET ESPACE PUBLIC

- Emplacements réservés au bénéfice de collectivités (art. L.123-1-5 8°)*

SECTEURS DE RISQUES ET NUISANCES

- Périmètres d'application ds prescriptions zone inondables
- Le territoire communal est exposé à un risque d'inondation par remontées des nappes d'eau souterraine.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- Application de l'article L123-1-5 10°*
- Immeuble signalé

* Articles du code de l'urbanisme